



LES ÉTAPES DE LA FORMATION POUR DEVENIR JUGE EN TIR À L'ARC

Pour devenir juge local, la personne doit commander le kit de formation à domicile. Celui-ci comprend :

1. Un examen du juge local secteur concentrique et les informations et les informations nécessaires pour compléter l'examen;
2. Un examen du juge local secteur animalier et les informations nécessaires pour compléter l'examen;

Vous pouvez vous procurer les deux kits de formation pour 30,00\$ ou un seul pour 20,00\$.

C'est un examen à livre ouvert. La note de passage est de 70%.

Une fois accrédité, un juge local sera appelé à officier des tournois présentés dans son club d'appartenance, des tournois du circuit de la Coupe du Québec Junior (événements sanctionnés par Tir à l'arc Québec), les compétitions de qualification régionale des Jeux du Québec, les compétitions de sélection des équipes régionales pour les Jeux du Québec ou tout autre tournoi qui de niveau local ou régional.

Si vous êtes intéressé à vous perfectionner davantage et entreprendre des démarches visant à l'obtention du titre de juge provincial, voici les démarches à suivre :

JUGE EN CIBLE ANIMALIÈRE

OBJECTIFS :

Le programme de certification des juges provinciaux vise avant tout la formation d'intervenants qualifiés et intéressés dans ce sport, ayant une bonne connaissance de la réglementation et un comportement professionnel en tournoi.

ÉTAPES DE LA FORMATION :

Pour être accrédité candidat juge provincial, le juge local, doit faire une demande écrite au bureau de Tir à l'arc Québec.

Une fois le statut accordé :

- L'accréditation de candidat juge provincial vous permet d'officier des tournois homologués dans ou à l'extérieur de votre club;
- L'accréditation de juge provincial, vous permet d'officier tout genre de tournois au Québec ainsi que les championnats du Québec;

Veuillez noter que l'accréditation de juge provincial nécessite la réussite de 3 étapes de formation, réalisées dans cet ordre:

1. La clinique de formation et d'étude de cas;
2. Compléter et réussir avec minimum 80% l'examen de juge provincial.
3. La participation à deux championnats du Québec comme juge stagiaire (un intérieur et un extérieur);

Une fois toutes les étapes réussies, si vous êtes intéressé à officier lors des championnats provinciaux ou tout autre tournoi homologué au Québec, vous devez signaler votre intérêt au responsable de l'assignation des juges ou au bureau de Tir à l'arc Québec.

JUGE EN CIBLE CONCENTRIQUE

OBJECTIFS :

Le programme de certification des juges provinciaux vise avant tout la formation d'intervenants qualifiés et intéressés dans ce sport, ayant une bonne connaissance de la réglementation et un comportement professionnel en tournoi.

Pour y arriver, Tir à l'arc Québec et le Comité des juges souhaitent miser sur le dynamisme des «candidats» alliés à l'expérience de «formateurs».

ÉTAPES DE LA FORMATION :

Pour être accrédité candidat juge provincial, le juge local, doit faire une demande écrite au bureau de Tir à l'arc Québec.

Une fois le statut accordé un candidat juge provincial devra, au minimum :

- Participer à 5 tournois provinciaux avec l'un ou l'autre des formateurs, à raison d'un minimum de deux tournois intérieurs et deux tournois extérieurs et prendre la charge d'au moins un de ces tournois intérieurs et d'au moins un de ces tournois extérieurs.
- Compléter l'examen de juge provincial portant essentiellement sur la réglementation et y obtenir une note d'au moins 80%. L'examen sera remis à la fin du processus de formation.
- Compléter un questionnaire portant sur différents cas de litiges. Ce questionnaire sera remis au candidat au début de sa formation. Une fois complété, le candidat le remet à son formateur ou le fait parvenir à TIR À L'ARC QUÉBEC. L'analyse de ces cas de litige figure à l'annexe 4 – Grille d'évaluation finale des candidats juges provinciaux (cette grille est remise au juge formateur).
- Obtenir, suite à la réalisation des trois étapes précitées, une recommandation d'accréditation des formateurs. Cette recommandation est en fait une évaluation conjointe des deux formateurs qui, en fonction des items figurant à l'annexe 4 – Grille d'évaluation finale et de leurs pondérations respectives, évalueront le candidat. Un candidat obtenant une note d'au moins 80% à cette évaluation sera "recommandé" pour l'obtention du titre de juge provincial.

HONORAIRES DE COMPÉTITION POUR UN JUGE

À titre d'information, veuillez noter que conformément à une résolution du Conseil d'administration de Tir à l'arc Québec, les honoraires d'un juge provincial sont de 75,00\$ par jour pour une compétition intérieure ou extérieure (concentrique ou animalière 3D).

Pour les compétitions 12 heures Ronde 18m les honoraires sont de 100,00\$ et pour une compétition Ronde1440 en soirée, les honoraires sont de 75,00\$ pour la compétition plus les frais de transport du juge qui seront payés par le club organisateur pour la deuxième soirée selon les barèmes en vigueur de Tir à l'arc Québec.

Le rapport de dépenses, avec les barèmes, est disponible sur le site Internet de Tir à l'arc Québec.

Pour commander les examens, communiquez avec nous au 514.252.3054 ou écrivez-nous à info@tiralarcquebec.com

Le secrétariat.